



## Remplaçant état des lieux

-----  
Par leodusud

Bonjour

Je voudrai me faire remplacer pour un état des lieux de sortie mais mon proprio me dis que légalement c est impossible... Quelq'un pourrai m éclairer ? Possible ou pas possible

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Mais si c'est légal, à condition de donner à la personne un mandat (écrit/daté/signé) de vous représenter pour cet état des lieux;

Autre option : l'état des lieux par un huissier à frais partagés.

-----  
Par janus2

mais mon proprio me dis que légalement c est impossible...

Bonjour,

Alors c'est que c'est un bailleur qui ne connait pas le droit...

Chacune des parties, que ce soit le bailleur ou le locataire peut se faire représenter à l'EDL. C'est d'ailleurs très courant coté bailleur, quand, par exemple, c'est un agent immobilier qui fait l'EDL.

Vous pouvez donner mandat à qui vous voulez pour vous représenter.

-----  
Par leodusud

Merci pour vos réponses... Malheureusement il va falloir que je trouve l'article de loi qui parle de ça pour lui mettre souslenrz

-----  
Par yapasdequoi

Ou plutôt demandez lui l'article de loi qui rendrait impossible cette représentation !

Vous pouvez aussi vous renseigner à l'ADIL.

-----  
Par janus2

Malheureusement il va falloir que je trouve l'article de loi qui parle de ça pour lui mettre souslenrz

Code civil, articles 1984 à 2010...